

1^{er} février 1935; projet d'organisation du marché des légumes, intérieur de la Colombie-Anglaise, 4 mars 1935; organisation du marché des légumes, littoral de la Colombie-Anglaise, 4 mars 1935; organisation du marché des conserves au Canada, 10 avril, 1935.

M. POULIOT: Le ministre aurait-il l'obligance de nous fournir une compilation des statistiques du commerce faisant voir les exportations de chacun des produits qu'il a mentionnés depuis la mise en force de la loi d'organisation du marché; et dans cette compilation, pourrait-il nous fournir les chiffres pour les mois correspondants de l'année dernière ou de l'année précédente, alors que la loi d'organisation du marché n'était pas encore en vigueur, afin que nous puissions nous rendre compte s'il y a eu une expansion quelconque de notre commerce du fait de la mise en vigueur de la loi d'organisation du marché?

L'hon. ROBERT WEIR: Je n'ai pas le renseignement sous la main et il faudrait beaucoup de temps pour le préparer. Mais même si je l'avais préparé, je ne crois pas qu'il aurait de rapport à la question, car il ne s'agit pas d'une affaire qui concerne la création de nouveaux débouchés au moyen de politiques commerciales. Ces mêmes produits doivent être mis en vente, que ce soit ou non sous le régime de la loi d'organisation du marché. Pour ce qui est d'obtenir le renseignement demandé, je me ferai un plaisir de me le procurer à l'intention de l'honorable député, bien qu'à mon avis il ne se rapporte aucunement à la question. Il serait impossible de me le procurer ce soir.

M. POULIOT: Je remercie le ministre, mais je regrette de différer d'avis avec lui là-dessus. Aux premiers jours de janvier, le premier ministre a prononcé à la radio des discours où il a déclaré que la loi d'organisation du marché avait été une bénédiction pour le cultivateur. Non seulement a-t-il dit cela à la radio, mais la chose a été reproduite dans les journaux. Cinq cent mille exemplaires de ses discours ont été distribués par tout le pays. Le très honorable ministre a dit que, grâce à cette loi d'organisation du marché, les cultivateurs étaient sur la voie de la prospérité. A cette époque quelques projets seulement étaient en vigueur et le ministre n'a pas de renseignements à communiquer. Je viens de lui demander des éclaircissements cadrant avec les discours radiodiffusés par le premier ministre, et il me dit qu'il n'a aucune donnée à ce sujet. Il peut aller à la source des renseignements mais il n'en a pas fait dresser des tableaux, sans quoi il les aurait en ce moment. Près de

[L'hon. Robert Weir.]

six mois se sont écoulés depuis que le premier ministre a prononcé ses discours à la radio, et comment pouvait-il, à cette époque-là, annoncer au public que la loi d'organisation du marché avait été une bénédiction pour les cultivateurs? Comme d'habitude, c'était du bluff. Nous avons ici une mesure législative qui est tout aussi inepte que toutes les autres lois déposées par ce Gouvernement depuis 1930. C'est un bluff. Nous avons entendu de la bouche même du ministre de l'Agriculture qu'elle ne servira à rien pour les exportations. Elle ne servira aucunement à accroître le marché domestique et à l'améliorer parce que des barrières sont érigées dans chaque province. C'est pis que jamais. C'est un projet qui émane du cerveau de ces membres du trust de l'intelligence que l'on devrait plutôt appeler des gens sans cervelle. La vraie source de difficultés des cultivateurs et la véritable raison pour laquelle ils ne peuvent vendre leurs produits est celle qu'a donnée mon honorable ami de Weyburn (M. Young) dans son excellent rapport sur les écarts de prix. Il nous faut remonter à la raison fondamentale des difficultés du cultivateur, soit que s'il a perdu son pouvoir d'achat, c'est à cause des politiques néfastes de ce Gouvernement, raison si habilement exposée par mon honorable ami de Weyburn.

M. McPHEE: Et par d'autres.

M. POULIOT: La politique douanière de ce Gouvernement est la cause du malaise du cultivateur; cela saute aux yeux. La diminution des exportations a eu pour conséquence de diminuer la consommation domestique, car un grand nombre de ceux qui travaillaient pour les manufacturiers en 1930 ont perdu leur emploi, vu que les fabricants n'ont pas joui de marchés aussi vastes que ceux dont ils jouissaient à l'époque où le gouvernement libéral était au pouvoir. La situation des gens avait rétrogradé; ils avaient moins d'argent pour acheter des produits agricoles par conséquent, même si les cultivateurs avaient d'abondantes récoltes, cela ne servait à rien; ils ne pouvaient écouler leurs produits. Les prix des denrées agricoles se sont affaiblis et quelqu'un, soit au ministère de l'Agriculture ou ailleurs, conçut l'idée de relever les barrières tarifaires de façon à imposer de nouvelles restrictions au commerce agricole, non seulement en diminuant les exportations comme conséquence du tarif remontant à 1930, mais...

M. LOUCKS: Si l'on songe que 98 p. 100 de nos produits d'origine sont consommés au Canada, à l'exception du blé et du fromage, quel rapport y a-t-il entre cela et le tarif?